



**Assainissement non collectif :**  
*enjeux et perspectives en Loire-Bretagne*

# ***LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE***

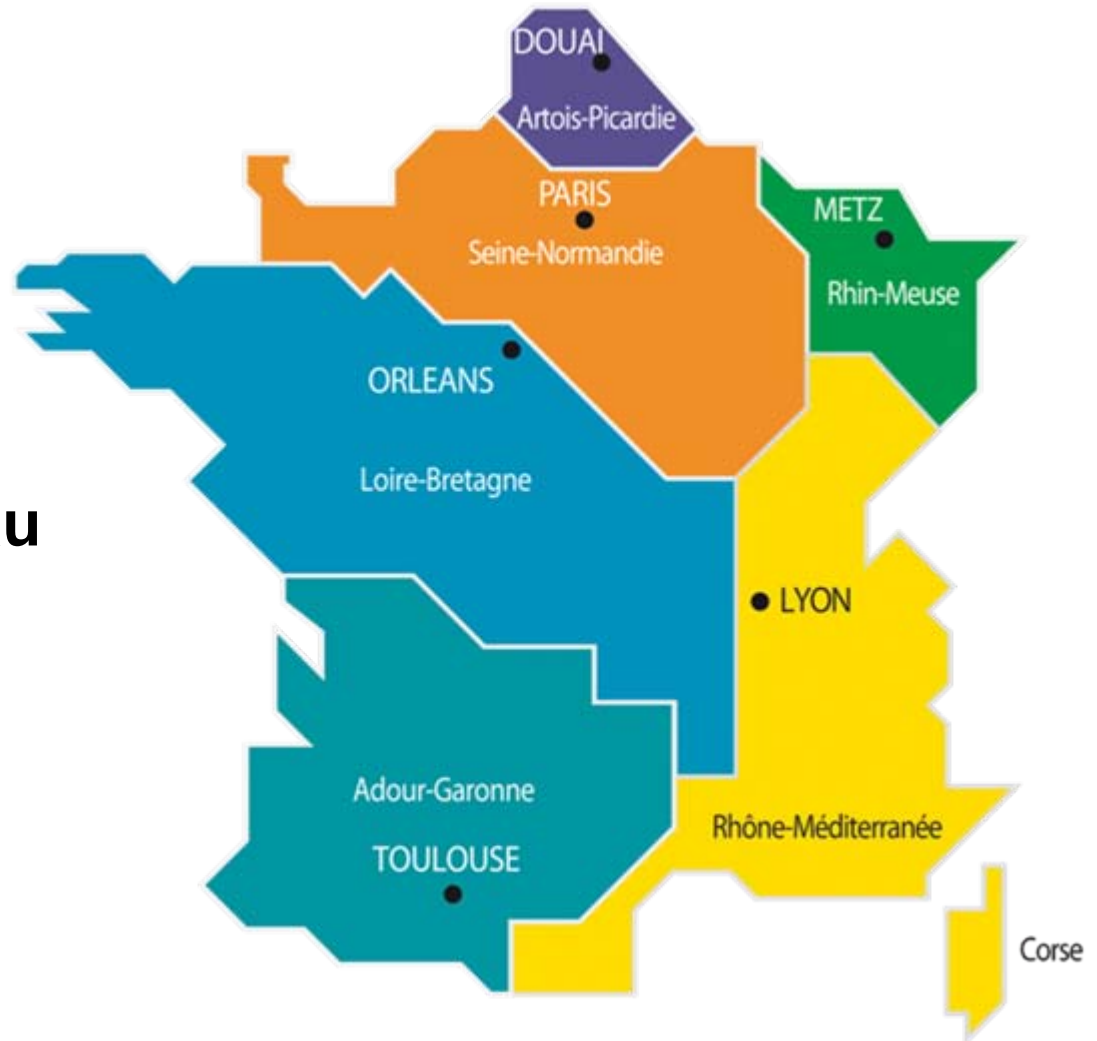
❖ ***Philippe AGENET (chargé de mission assainissement non collectif)***



Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# L'UNITE GEOGRAPHIQUE DES AGENCES DE L'EAU

**6 agences de l'eau  
pour  
6 grands bassins  
hydrographiques**





Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# LES DELEGATIONS DE L'AGENCE LOIRE BRETAGNE



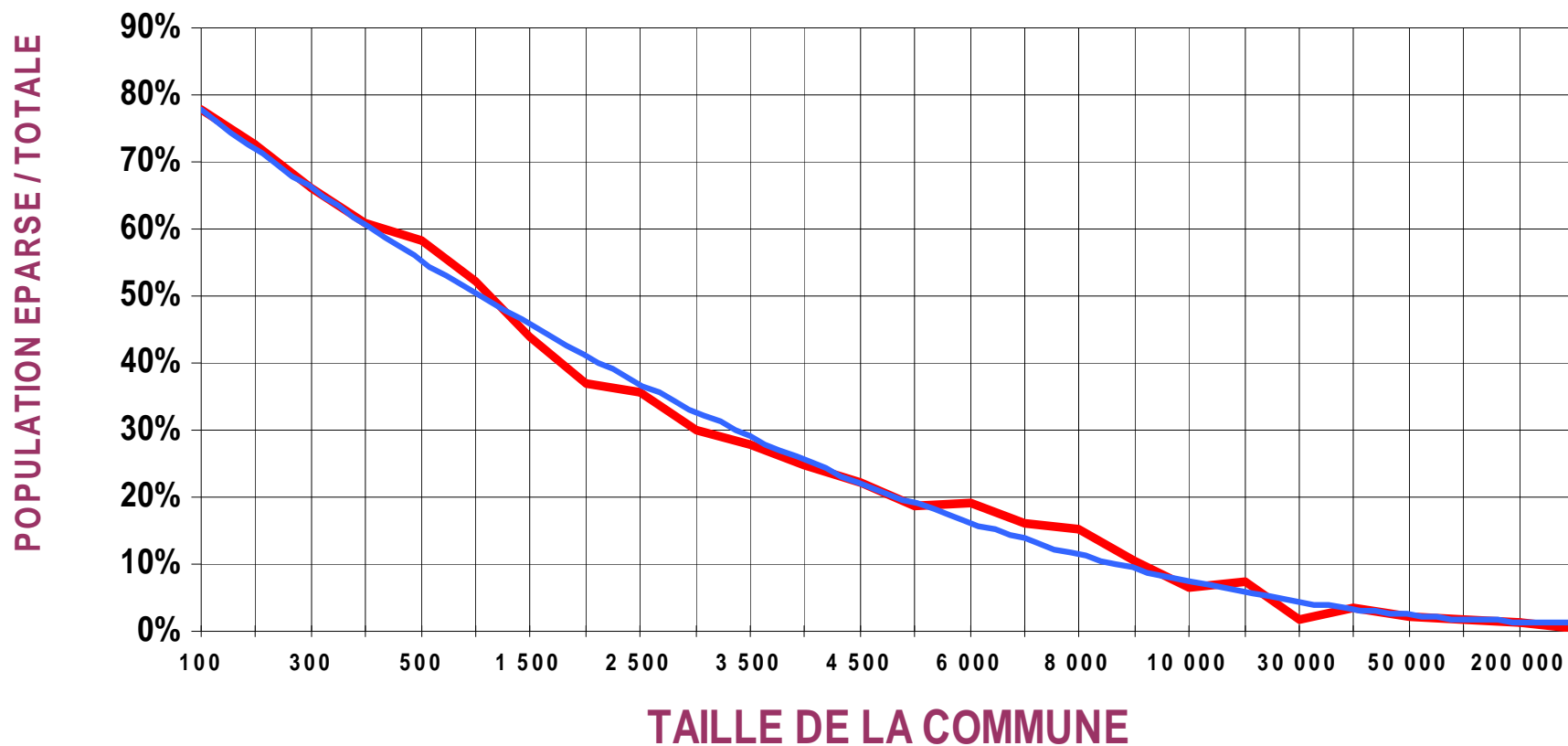


Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## UN TYPE D'ASSAINISSEMENT RURAL

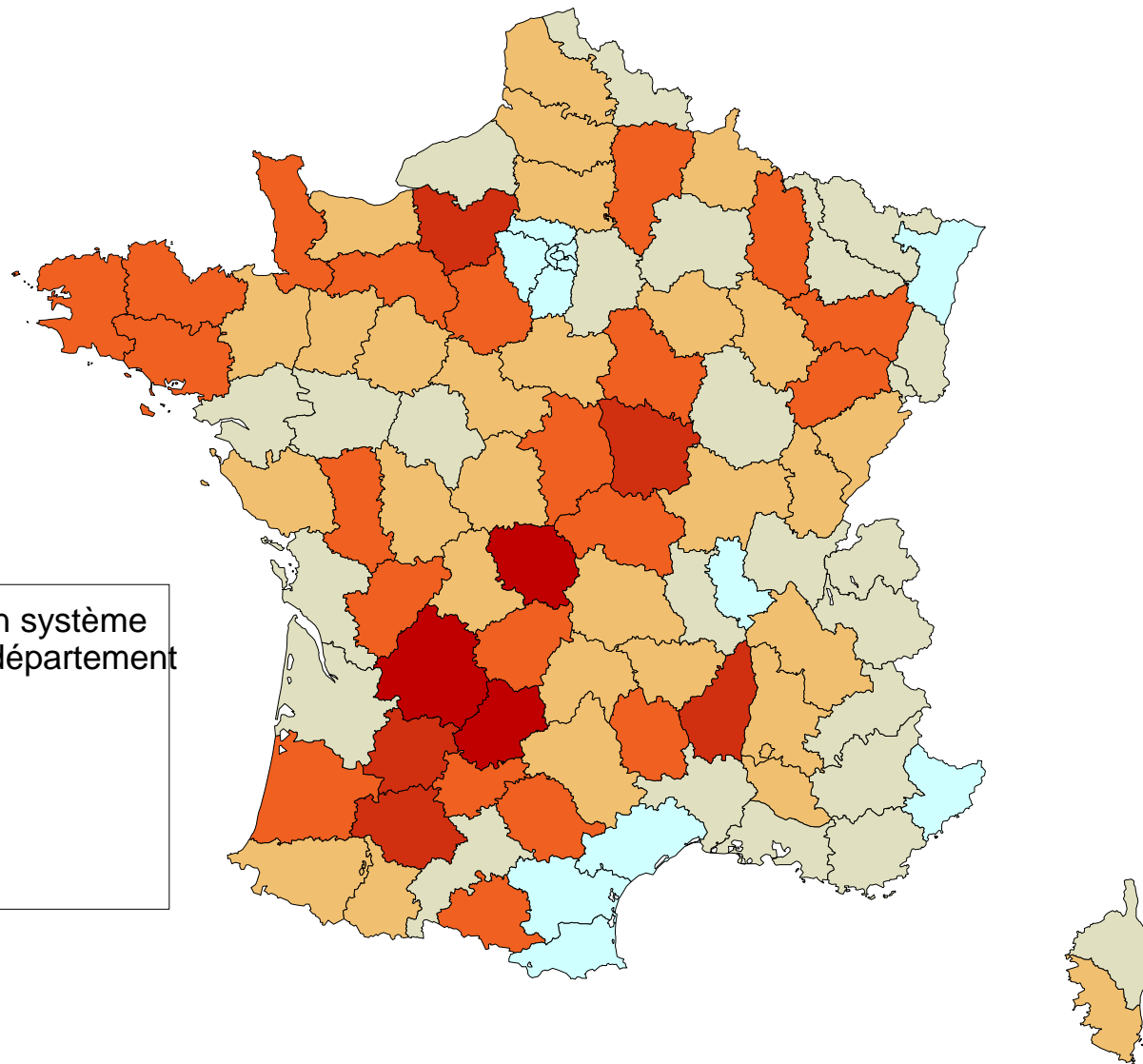
### Taux de dispositifs en fonction de la taille communale





Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# VARIABLE SUIVANT L'ESPACE GEOGRAPHIQUE



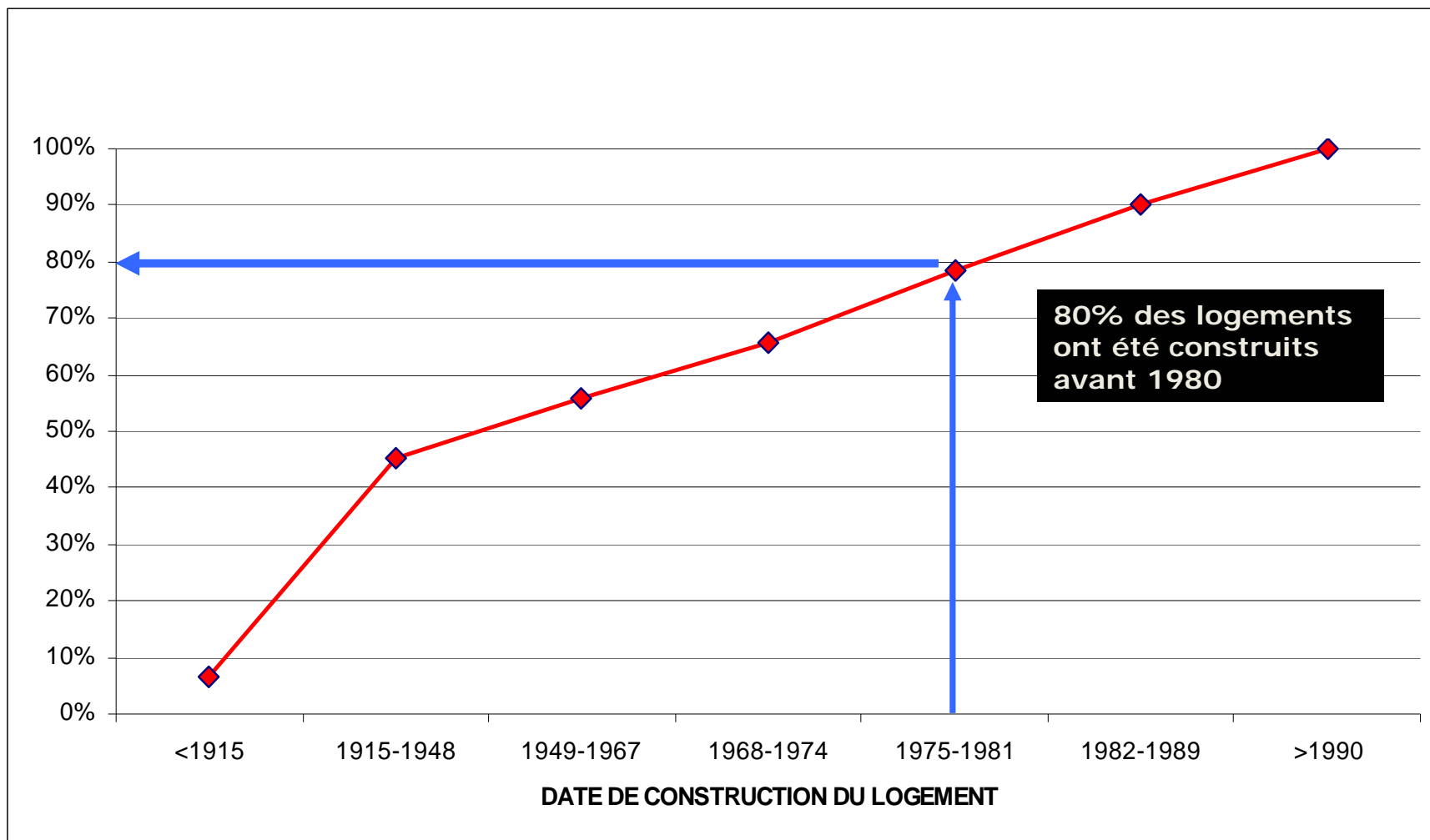
Taux de logement possédant un système  
d'assainissement autonome par département

- De 50 à 60%
- De 40 à 50%
- De 30 à 40%
- De 20 à 30%
- De 10 à 20%
- Moins de 10%



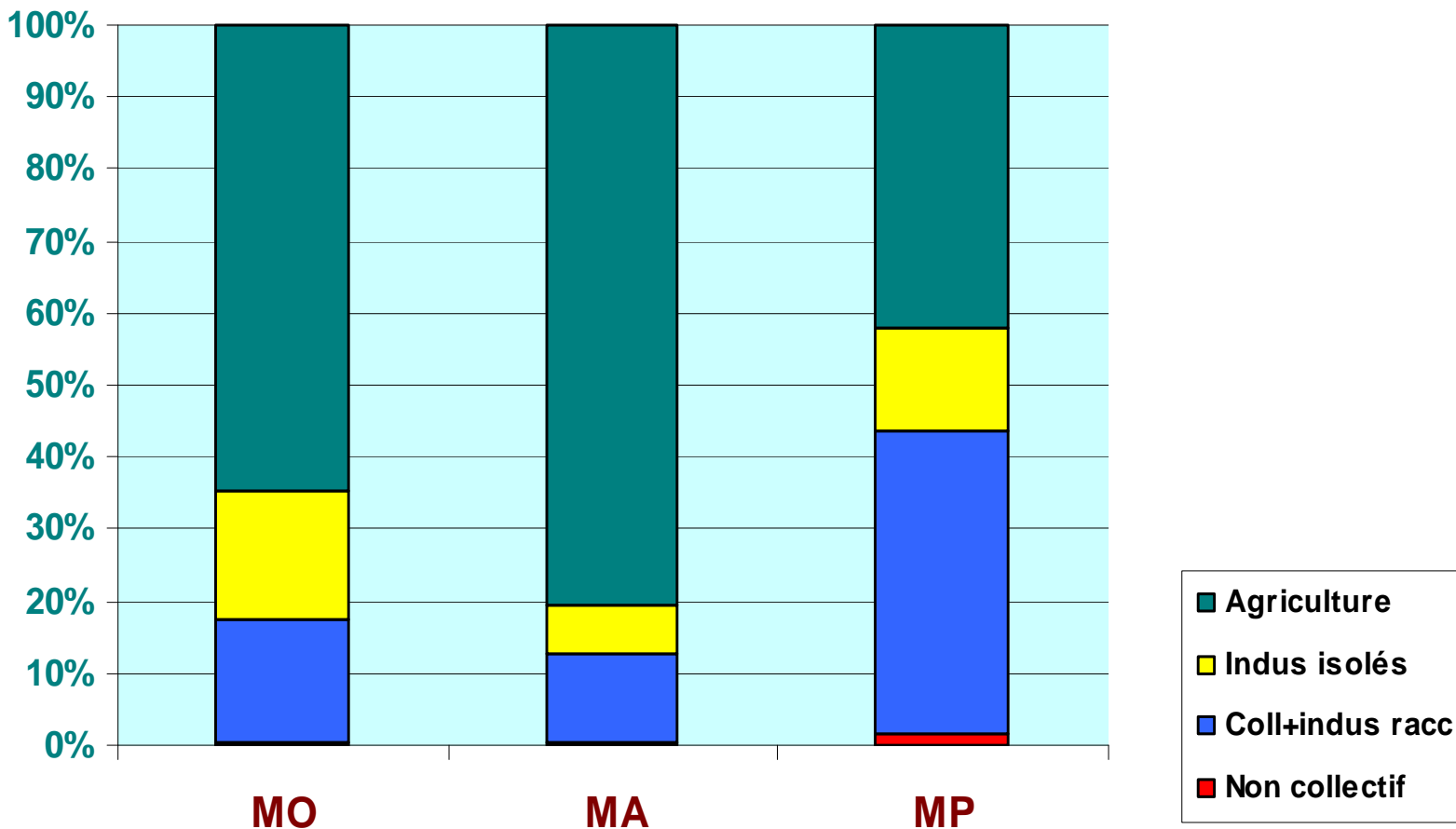
Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# AVEC UNE MAJORITE DE LOGEMENTS CONSTRUITS AVANT LA MISE EN PLACE DE FILIERES HOMOLOGUEES



# AYANT UN TRES FAIBLE IMPACT SUR LES MILIEUX

## POLLUTION DES MILIEUX EN BRETAGNE



# LE PLAN NATIONAL D'ACTION ANC



Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

## Le plan d'action national ANC

	Acteurs	Priorité agence
<b>1 : Garantir la mise en œuvre et la pérennité d'installations d'ANC de qualité</b>		
<b>Action 1 :</b> Améliorer les normes communautaires et françaises	AFNOR / FNCCR	
<b>Action 2 :</b> Favoriser les filières les plus performantes installées en amont d'usages sensibles (risque sanitaire)	AFSSA	
<b>Action 3 :</b> Structurer la recherche et le développement pour favoriser des procédés performants	OBIPIA + VEOLIA	
<b>Action 4 :</b> Conditionner la délivrance du permis de construire à la conformité du projet d'ANC	MEEDDM (urbanisme)	
<b>Action 5 :</b> Développer la formation et le savoir-faire des installateurs d'ANC	Accords cadre nationaux	
<b>Action 6 :</b> Mettre en place un dispositif de suivi in situ des installations	ASTEE / CEMAGREF	
<b>2 : Accompagner les SPANC dans leurs missions</b>		
<b>Action 7 :</b> Développer la formation	FNCCR / Agences	
<b>Action 8 :</b> Mettre à disposition des outils de communication pour faciliter leurs missions	Agence / départements	
<b>Action 9 :</b> Mettre à disposition une grille d'évaluation du risque sanitaire et environnemental pour réhabilitation	OIEAU / Agences	
<b>Action 10 :</b> Renforcer l'animation	Agence / départements	
<b>Action 11 :</b> Apporter un appui financier pour conduire leurs missions	Agences	
<b>3 : Accompagner les particuliers dans leurs démarches</b>		
<b>Action 12 :</b> Les informer sur leurs obligations et les aider dans le choix des filières	FNCCR / ULCV / Que Choisir	
<b>Action 13 :</b> Renforcer l'appui aux particuliers sur le coût des travaux de réhabilitation et les aides disponibles	Eco prêt taux zéro / Agences	
<b>Action 14 :</b> Informer les acquéreurs en annexant le rapport de visite de l'ANC à l'acte de vente	MEEDDM (urbanisme)	
<b>Action 15 :</b> Publier et mettre à jour la liste des installateurs ayant reçu une formation.	Sur site national ANC	
<b>4 : Communiquer auprès des acteurs de l'ANC et suivre les progrès accomplis</b>		
<b>Action 16 :</b> Communiquer sur les nouvelles dispositions à destination de tous les acteurs concernés,	Sur site national ANC	
<b>Action 17 :</b> Informer les élus sur la réglementation et l'intérêt de mutualiser les SPANC	FNCCR	
<b>Action 18 :</b> Mettre en place un observatoire de suivi de l'assainissement non collectif.	FNCCR / Agences	
<b>Action 19 :</b> Mettre en place un comité de pilotage charte nationale de l'ANC	MEEDDM	



Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# COMPARAISON THEORIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF / NON COLLECTIF

- ❖ **TECHNIQUE :**
  - le collectif concentre des pollutions jusque là dispersées, le rendement est  $< 100\%$
  - utilise beaucoup d'énergie (pompes, aération...)
  - => développement durable ?

## ❖ FINANCIER :

### COLLECTIF

### NON COLLECTIF

#### INVESTISSEMENT

Réseau	: 200 € X 30 ML	=	6 000 €	de 5000 à 10 000 €
Station	: 500 € x 3 EH	=	1 500 €	
TOTAL	:	=	7 500 €	7 500 €
Coût usager (taxe raccordement réseau)	:	=	3 000 €	7 500 €

#### FONCTIONNEMENT

Prix de l'eau : 3 €/ m <sup>3</sup> x 50% x 100 m <sup>3</sup>	=	150 €/an	contrôle 100 €/4ans vidange 250 €/4ans 90 €/an
--	---	----------	--



Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# LES AIDES DE L'AGENCE

- ❖ Accompagner les SPANC dans leur mission  
(réunions départements 28, 35, 29, 45, 49, 79... - réaliser des outils de communication G2C)
- ❖ Accompagner les particuliers dans leur démarches  
(réunion CLCV )
- ❖ Accompagner les conseils généraux pour l'animation des SPANC  
(création d'un « club ANC » sur le bassin avec les 36 CG  
organisation de 5 réunion régionales avec les SATANC)
- ❖ Mettre en place un observatoire de suivi de l'ANC  
(étude G2C)
- ❖ Limiter le développement de la collecte en zone d'habitat diffus  
(études de zonage d'assainissement)
- ❖ Aider les collectivités à développer un assainissement non collectif neuf de qualité  
( appui financier aux SPANC pour le contrôle du neuf)
- ❖ Poursuivre la restauration des ANC présentant un risque sanitaire et environnemental  
(études diagnostics – grille évaluation du risque - travaux de réhabilitation des dispositifs)



# ANIMATION

## ACTIONS ELIGIBLES AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

- **Bénéficiaire:**

Conseils généraux (ou leurs établissements publics) dans le cadre de leur mission d'assistance auprès des collectivités dites éligibles (communes de moins de 5 000 habitants et ayant des revenus financiers peu importants) → article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

- **Actions éligibles**

Appui-conseil, émergence et constitution de SPANC, conseil pour leur organisation et le suivi de leur actions, formation et information des SPANC

- **Modalités d'aides**

50% du montant des actions prises en compte sur la base d'un programme prévisionnel annuel



# ANIMATION

## ACTIONS ELIGIBLES AU TITRE DU PARTENARIAT AGENCE –DEPARTEMENT

- **Objectifs:**

- Améliorer la connaissance et développer l'expertise et l'évaluation
- Faire connaître la politique départementale de l'eau
- Animer les réseaux des différents acteurs

- **Actions éligibles**

- Elaboration, mise à jour et valorisation des bases de données relatives à l'ANC

- Organisation de séances de formation/information avec les différentes structures socioprofessionnelles

- Animation de réseaux d'acteurs (conception, contrôles, filières....)

- Mise à disposition d'une base documentaire

- **Modalités d'aides**

- 50% du montant des actions prises en compte sur la base d'un programme prévisionnel annuel



# ACTIONS ELIGIBLES AU TITRE DE LA POLITIQUE PRIORITAIRE

## • Contrôles

- ❖ Vérifier la bonne réalisation des dispositifs neufs  
(subvention de 30% ,coût plafond 160€/dispositif)

## • Travaux

- ❖ Uniquement pour les dispositifs
  - à risque sanitaire ou environnemental inscrits dans une opération globale contractualisée sur zones de baignade ou pêche à pied  
(subvention 30%, coût plafond 7000 €/dispositif)
  - taux porté à 40 % dans le cadre du plan gouvernemental « algues vertes »



# ACTIONS ELIGIBLES AU TITRE DE LA POLITIQUE « Solidarité Urbain Rural »

- **Études de diagnostic, état des lieux**  
(subvention de 50% sur la totalité de l'étude)
- **Travaux**
  - Travaux regroupés de réhabilitation de dispositifs ANC  
(taux de subvention défini en concertation avec le conseil général, coût plafond 7000 €/dispositif)

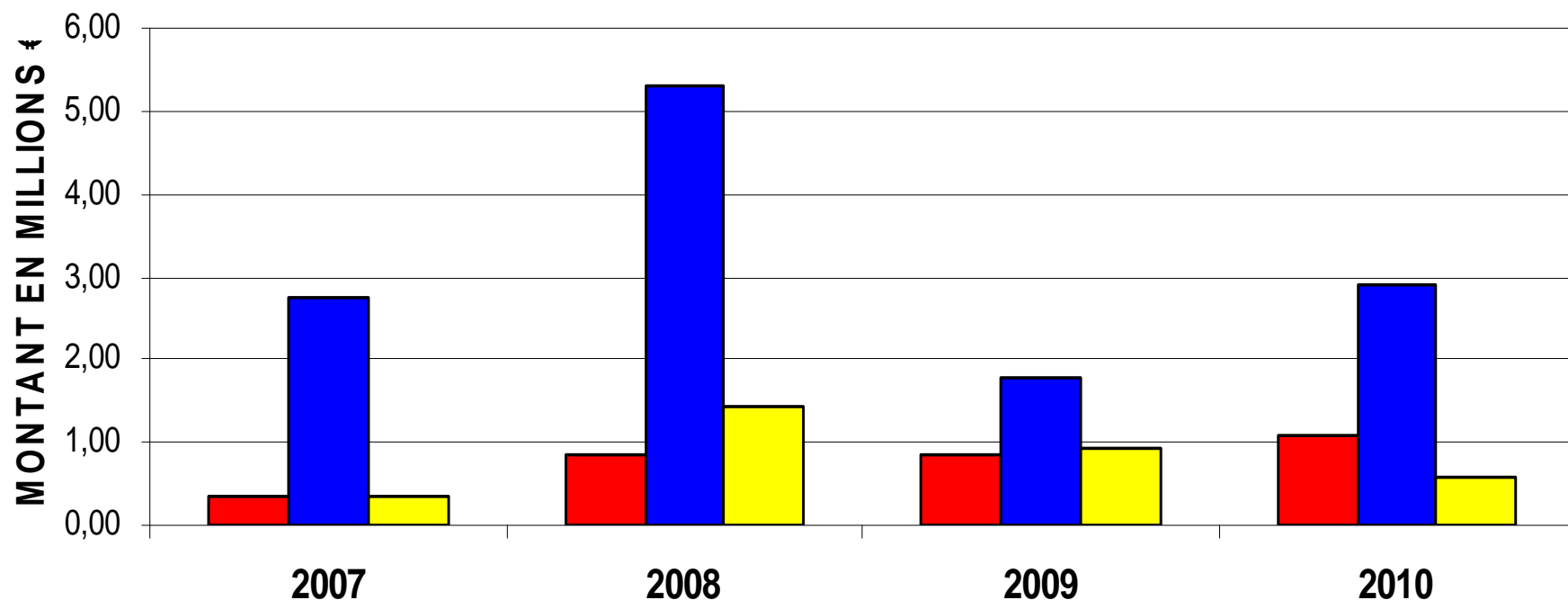


Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# BILAN DES 4 DERNIERES ANNEES

## LES SUBVENTIONS ATTRIBUEES

ANC 2007-2008-2009-2010 SUBVENTION AGENCE



■ CONTRÔLE DU NEUF

■ ETUDES DIAGNOSTIC

■ TRAVAUX REHABILITATION

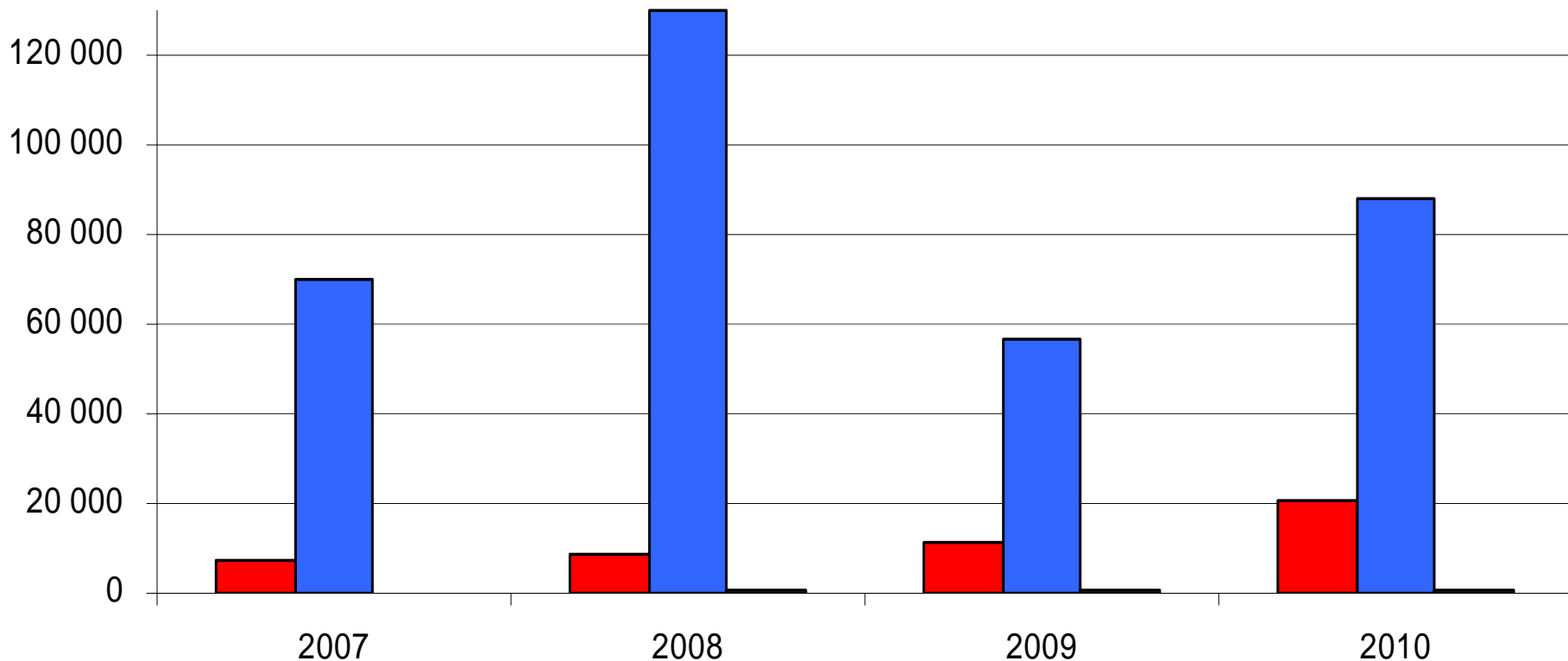


Assainissement non collectif :  
enjeux et perspectives en Loire-Bretagne

# BILAN DES 4 DERNIERES ANNEES

## LE NOMBRE D' ACTIONS PAR SECTEURS

NOMBRE D' ACTIONS SUBVENTIONNEES PAR L' AGENCE



■ CONTRÔLE NEUF

■ ETUDES DIAGNOSTIC

■ TRAVAUX REHABILITATION



**Assainissement non collectif :**  
*enjeux et perspectives en Loire-Bretagne*

■

• **Merci et à bientôt**